



Service : secrétariat général
JNV/NH/AC
N°AR-2022-387

République Française
Département du Nord

Ville de Marly

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Arrêté permanent de délégation de fonction et de signature à Mme Assia LAZREG, 3^{ème} adjointe ; annule et remplace l'arrêté n°2020-166.

Le Maire de la ville de Marly,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2122-18 : « le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal », et L2122-23 : « sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celles-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L2122-18. Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant faits l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du Maire, par le Conseil Municipal » ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 3 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°2020-07 fixant le nombre d'adjoints au Maire ;

Considérant que réuni le 3 juillet 2020, le conseil municipal a élu Mme Assia LAZREG en tant que 3^{ème} adjointe au Maire ;

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurées par des adjoints au Maire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pendant la durée du mandat municipal, Mme Assia LAZREG reçoit délégation sous ma surveillance et ma responsabilité, dans les domaines suivants : Politiques Educatives, Famille, Jeunesse, Petite Enfance, Animation du Conseil Municipal des jeunes en lien avec les conseillers délégués.

-Politiques Educatives : relations avec les établissements scolaires de la commune, restauration scolaire, projet éducatif territorial, réussite éducative.

-Famille : relations avec les centres sociaux.

-Jeunesse : politique d'accueil des 6ans et plus (lieu d'accueil de loisirs de proximité...)

-Petite Enfance : politique d'accueil de la petite enfance (0-6ans), Perdriole, RAM, Lieu d'accueil parents-enfants...

-Contrat enfance-jeunesse.

Article 2 : Mme Assia LAZREG pourra signer tous les actes se rapportant à sa délégation, notamment les bons de commande et les dérogations scolaires.

Article 3 : la signature par Mme Assia LAZREG des pièces et actes mentionnés à l'article 2 devra être précédée de la formule indicative suivante « Pour le Maire, l'Adjointe déléguée, Assia LAZREG ».

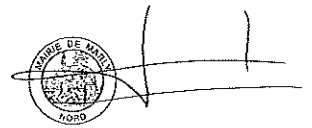
Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié conformément aux règles en vigueur, et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes ainsi qu'à Monsieur le Receveur principal.

Fait à Marly, 22/12/2022

Notifié à l'intéressée, le

Signature de l'intéressée :

The image shows a circular official seal of the Mayor of Marly. The seal contains the text 'MAIRIE DE MARLY' at the top and '14220' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le
.....et de la publication le

Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE